

L'ADSL prend sa retraite, la **fibre** prend la relève

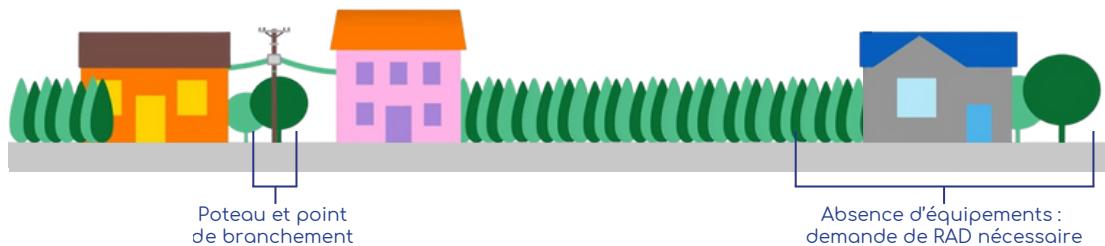
RACCORDEMENT FIBRE OPTIQUE

J'ai vérifié mon éligibilité, ma pastille est rose que faire ?

Si la pastille sur votre adresse apparaît en rose sur notre carte d'éligibilité, c'est qu'elle fait partie des **cas complexes** de votre commune.

Historiquement, le réseau téléphonique de l'Orne a été déployé massivement en pleine terre. Il en résulte aujourd'hui **une absence d'infrastructure (poteaux, fourreaux,...) sur la voie publique pour passer la fibre optique**. Votre adresse a été détectée comme nécessitant la construction de cet équipement manquant.

Votre adresse est Raccordable à la Demande (RAD).



Dans ce cas, que faire ?

Le RAD est un processus en **trois étapes** avant l'installation finale chez vous :

- 1 . Je contacte un Fournisseur d'Accès Fibre pour passer ma commande.
- 2 . Je patiente 6 mois que l'infrastructure manquante soit construite par nos équipes et pendant cette période j'effectue mes travaux en domaine privé.
- 3 . Mon adresse est devenue éligible : Je contacte mon Fournisseur d'Accès Fibre pour passer ma commande et fixer un rendez-vous de raccordement jusqu'à mon domicile.

Pour plus d'informations :



contact.omtd@ornedepartementthd.fr



02 28 56 11 31

Retrouvez notre formulaire de contact sur notre site !

www.ornedepartementthd.fr



FOIRE AUX QUESTIONS

1 • Pourquoi le délai de réalisation des travaux est-il important ?

Il ne s'agit pas d'une simple activation, mais d'un projet de construction sur mesure.

Parce que votre habitation est un "cas complexe", nous devons construire l'infrastructure qui n'existe pas encore. C'est un véritable chantier qui nécessite plusieurs étapes :

- Etudes de terrain et démarches administratives ;
- Obtention des accords des communes et propriétaires voisins ;
- Sécurisation des zones concernées (élagage, lignes électriques) ;
- Réalisation des travaux (pose de poteaux, tirage de câbles).

2 • Dans ces cas, comment la fibre est-elle déployée ?

Par défaut, l'infrastructure est déployée en aérien (sur poteaux) sur le domaine public pour des raisons de rapidité et de contrainte financière. Dans quelques cas particuliers (sécurité, contraintes techniques, règles imposées par l'Architecte des Bâtiments de France), une partie du raccordement peut être faite en souterrain.

Ces exceptions restent rares et sont étudiées au cas par cas.

3 • Que faire en cas de refus d'implantation de poteaux ?

Le projet est financé sur la base d'une installation aérienne. Si la Mairie refuse la pose de nouveaux poteaux :

- Soit la Mairie accepte de financer elle-même les travaux d'enfouissement (génie civil), nous pourrons alors utiliser ses fourreaux pour passer la fibre.
- Soit le projet est stoppé et votre commande est annulée.
- Soit votre opérateur commercial pourra vous proposer une solution alternative (4G fixe, satellite,...).

4 • Est-ce que je suis assuré d'avoir la fibre ?

Le projet vise à raccorder tous les Ornais, comme le stipule notre convention avec le département, hormis pour les cas de refus tiers (refus Mairie, blocage, élagage,...). Nous nous engageons à déployer toutes les adresses ayant fait l'objet d'une commande auprès d'un opérateur commercial.

5 • Mon opérateur refuse de prendre ma commande, que faire ?

Il arrive que les logiciels des opérateurs ne soient pas à jour pour les "raccordements à la demande". Vous devez alors :

- Allez sur notre site : ornedepartementitthd.fr,
- Remplir le formulaire sur la page "contactez nous",
- A réception, nous étudierons votre dossier pour débloquer votre commande auprès de votre opérateur commercial.

6 • Qui me tient informé de l'avancement de mon dossier ?

Une fois votre demande validée (RAD), il faut compter au plus 6 mois de travaux (sauf intempéries, blocages administratifs ou techniques).

Il est inutile de relancer vos interlocuteurs avant ce délai de 6 mois. Vous pouvez vérifier la couleur de votre pastille sur notre site d'éligibilité.

7 • Ma pastille est verte : que faire ?

Votre adresse est désormais raccordable ! La pastille verte signifie que le réseau est arrivé devant chez vous.

Vous pouvez alors passer une commande auprès d'un fournisseur d'accès fibre. Un technicien missionné par votre opérateur viendra ensuite tirer la fibre depuis le domaine public jusqu'à chez vous.

8 • Qu'en est-il d'un cas resté bloqué ?

Pour rappel : une fois déployées jusqu'au point de branchement, les adresses deviennent raccordables. Ensuite, c'est l'opérateur commercial qui installe le câble jusqu'à votre domicile.

En cas d'absence d'infrastructure, Orne Département THD intervient pour la construction du réseau sur le domaine public, tandis que l'opérateur commercial porte la responsabilité du génie civil cassé ou obstrué.

Les travaux sur le domaine privé reviennent au propriétaire.